

**Objet :** Groupe de travail Formation

Monsieur le président,

La formation professionnelle à la DGFIP ne va pas bien.

Les chargés d'enseignement des différents établissements de l'ENFIP se sont massivement mis en grève en décembre et janvier dernier pour exprimer leur mal-être face à une administration qui ne les écoute pas, qui ne prend pas en compte leur expertise pour dispenser une formation de qualité et qui reste sourde à leurs revendications. Ils sont pourtant en première ligne pour apprécier les dégâts de la réforme de la formation initiale.

Les mots sont forts mais lesquels employer pour parler des conséquences de cette réforme ?

L'apprentissage des savoirs se mue en entraînement à réussir des unités de compétence. Les stagiaires sont sous pression permanente et pour beaucoup ne vivent pas très bien cette année de formation. Ils sont, eux aussi, conscients des effets de cette formation rénovée sur les conditions de leur prise de poste, dans un contexte de suppressions d'emploi les empêchant de compter sur le soutien de leurs collègues en poste, eux-mêmes noyés dans leur quotidien professionnels.

L'alliance **CFDT-CFTC** n'a eu de cesse de pointer toutes ces difficultés qu'elle avait identifiées dès la présentation de la réforme et qui se sont concrétisées ensuite.

Lors du GT de l'automne 2021 sur le bilan de la formation professionnelle 2020, la délégation **CFDT-CFTC** Finances publiques avait à nouveau interpellé l'administration sur le bilan plus que mitigé (euphémisme de langage) qui nous était présenté et à la suite duquel nous appelions à une réforme en profondeur des formations initiales rénovées, dès lors que les équipes pédagogiques seraient dotées des moyens nécessaires pour le faire.

Votre refus de mettre en chantier une réforme en profondeur de la formation initiale est évidente à la lecture des documents de travail. Les ajustements que vous proposez vont certainement dans le bon sens et tiennent, pour partie, compte des remontées des chargés d'enseignement et des stagiaires. Mais nous craignons qu'ils ne soient qu'un cautère sur une jambe de bois en l'absence d'une réflexion d'ensemble sur les objectifs d'une formation initiale.

D'autant plus que vous continuez à appliquer une recette qui a démontré ses imperfections à la dernière formation initiale qui en était jusque-là protégée : la formation initiale des techniciens-géomètres. Or cette formation s'inscrit, vous le dites dans vos fiches, dans un apprentissage de travaux techniques spécifiques et d'une expertise fiscale. La réduire, c'est nier les spécificités de ce métier de la DGFIP. Leur formation évolue et rien n'est dit sur les règles d'affectation qui leur seront applicables.

Vos ajustements concernent les formations initiales des inspecteurs et des contrôleurs stagiaires.

Notre délégation reviendra plus en détail sur chacune de fiches mais nous tenons d'ores et déjà à vous faire part de remarques générales.

Sur la méthode d'abord, notre délégation prend acte de votre volonté de tenir compte des remontées et critiques et d'associer les chargés d'enseignement à vos travaux pour une formation la meilleure possible.

Mais les délais impartis sont bien courts alors que les chargés d'enseignement sont déjà à saturation. C'est pourquoi, nous attendrons de connaître l'issue de ces travaux et leur mise en œuvre par l'ENFIP pour en apprécier la portée.

Sur le fond ensuite.

La DGFIP semble avoir enfin pris conscience que la formation initiale des inspecteurs informaticiens n'est pas adaptée aux enjeux de demain mais elle semble avoir oublié, dans son projet d'ajustements, les enjeux de la transformation numérique et de la sécurité informatique.

Mais le plus inquiétant est peut-être l'absence de soutien des services informatiques aux chargés d'enseignement de Toulouse qui se retrouveront bien seuls face à des stagiaires de tous niveaux. Quels dispositifs de formation avez-vous envisagés pour ces chargés d'enseignement ?

L'administration semble avoir compris l'urgence d'associer les chargés d'enseignement à la réflexion sur les méthodes et pratiques pédagogiques, sur le processus d'évaluation des compétences et sur les contenus de la formation des inspecteurs stagiaires généralistes.

Cela étant, notre délégation est perplexe quant à votre proposition de mettre en place ce que vous appelez un « stage premier métier ». Si le vocable est séduisant, il ne s'agit ni plus ni moins que d'un déplacement du parcours complémentaire de formation qui n'aurait plus lieu en direction locale mais au sein des établissements de l'ENFIP. Mais cette solution aurait au moins le mérite de ne pas réduire la formation pratique.

En tout état de cause, et quel que soit votre choix, nous nous opposons à un quelconque ajustement qui irait dans le sens de la réduction de la formation pratique.

Les ajustements des enseignements de la filière gestion fiscale nous semble vouloir mieux prendre en compte les spécificités des métiers des SIE et des métiers des SIP. Pour autant, ces ajustements mettent en lumière les carences d'une culture fiscale minimale. C'est pourquoi, afin que tous les stagiaires aient un socle commun de connaissance, notre délégation vous demande de positionner une solide formation générale sur, notamment, les bases d'impôt sur le revenu dans la partie "formation socle" qui se doit d'apporter aussi des connaissances techniques.

Notre délégation est tout aussi dubitative sur les évolutions proposées concernant le bloc SPL et le bloc GPE. Ces mesures ne résoudront pas les difficultés liées à la densité de la formation.

En synthèse, notre délégation constate que vos propositions sur la formation des IS semblent laisser des marges de manœuvres pour les nécessaires travaux à venir dans le cadre des GTI (groupe de travail interne) mais le calendrier est trop serré pour s'assurer de leur mise en œuvre intégrale à la prochaine rentrée.

Nous regrettons que vos fiches n'abordent pas la formation des contrôleurs stagiaires à ce stade. Les contrôleurs stagiaires, notamment à Lyon, ont pourtant signé massivement une pétition initiée par les élus CFDT-CFTC Finances publiques qui a été remise le 7 mars à la Direction de l'ENFIP lors du conseil de promotion. Ils vous demandent l'ouverture d'une réflexion sur la durée de leur formation théorique, bien trop courte au regard des attendus dans les services.

**L'alliance Cfdt-CFTC s'étonne aussi de l'absence d'ajustement de la formation des lauréats de l'examen professionnel et des promus par liste d'aptitude.** Notre délégation demande la possibilité, à l'issue de leur formation théorique, de réaliser une formation pratique afin qu'ils consolident leurs compétences sans subir immédiatement la pression de la prise de poste.

## La formation des agents C stagiaires a également été oubliée.

Pour les agents administratifs, l'alliance CFDT-CFTC demande une rénovation de leur formation, pour la rendre plus technique et surtout moins généraliste.

### Sur les évaluations

La simplification des évaluations répond aux demandes des stagiaires, des chargés d'enseignement et des chefs de service. Seule sa mise en œuvre permettra d'en constater les effets. Mais pour déjà en apprécier les enjeux, notre délégation vous demande une expertise rétrospective sur l'impact d'une de vos mesures – à savoir réussir 3 UC sur 4 pour les IS et 2 sur 3 pour les CS dans le bloc fonctionnel – pour savoir quels en auraient été les effets si elle avait été appliquée depuis le début de la formation rénovée.

Réfléchir à la formation professionnelle, c'est aussi s'interroger sur les volumétries de stagiaires à venir.

Notre délégation ne fera pas les GT sur la GPEEC, l'attractivité de la DGFIP ou le Rapport social unique. Cela étant, elle déplore le manque d'anticipation s'agissant du renouvellement générationnel, conduisant de fait à la sur-saturation des établissements de formation.

Votre manque d'anticipation concerne aussi le recrutement des chargés d'enseignement ainsi que la recherches de locaux (même provisoires). Pour faire face au volume de stagiaires, vous avez choisi de réduire leur temps de formation et de recourir à la formation en autonomie ou en alternance à l'aide d'outils numériques dont vous nous vantez les mérites.

Si ce dispositif pourrait fonctionner sur une partie très généraliste comme la partie socle, il est certain qu'il se heurtera à la technicité des enseignements de la partie bloc fonctionnel.

La qualité de la formation professionnelle est un atout fort de la DGFIP qui doit pour cela lui donner tous les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission.

### Le tutorat est à l'ordre du jour de ce GT.

L'alliance CFDT-CFTC Finances publiques réclame depuis de nombreuses années un statut du tuteur et sa reconnaissance. La DGFIP a fait un premier pas en précisant que cette mission concoure à une reconnaissance dans l'évaluation professionnelle. Pour autant, est-ce suffisant ?

Notre délégation vous demande

- de décharger réellement le tuteur d'une partie de ses missions sans pour autant les reporter sur ces collègues
- d'octroyer une prime spécifique sur le modèle de celle octroyée aux maîtres d'apprentissage annoncée par la ministre de la Fonction publique à l'automne dernier.

Sur le guide du tuteur, nous vous demandons de préciser que le chef de service ne peut pas être le tuteur du stagiaire et que chaque stagiaire doit avoir un tuteur clairement désigné et si possible volontaire.

## S'agissant de la formation des contractuels

Vous connaissez notre position sur ce sujet et ce GT n'est pas le lieu pour en débattre à nouveau.

Pour assurer un service public de qualité, la DGFIP a besoin d'une formation de qualité. Les contractuels ne doivent pas en être exclus. Or nous constatons que la phase 2 de la formation "métiers" qui leur est dédiée et qui reste à écrire s'appuie sur la seule digitalisation. L'autoformation ne pourra pas être une solution à terme pour former des contractuels qui ne suivront pas une formation initiale.

S'agissant des difficultés de recrutement des professionnels associés, nous partageons votre constat. Seul un bilan nous permettra de connaître l'impact de vos mesures. Mais notre inquiétude porte sur la lassitude de nos collègues qui assureraient des missions de formation continue. Il est possible qu'ils ressentent une absence de reconnaissance, ce qui les conduit à abandonner certaines activités si importante pour le collectif de travail.

Sur le parcours de formation au numérique (PACNum), s'il a le mérite d'être proposé aux agents de la DGFIP, nous vous rappelons qu'il est nécessaire d'avoir une connexion full internet pour y accéder. Or ce n'est pas le cas de tous les collègues. Notre délégation vous demande aussi de détailler les formations qui seront organisées pour combler les lacunes qui auront été identifiées car à ce jour, seuls les résultats statistiques ont été communiqués aux agents. C'est bien d'y avoir pensé, mais il faut y donner une suite concrète.

La délégation CFDT,  
Karine Rousseau et Sébastien Mathieu